



Département de la Manche

16 juin 2025 à 17H00

Signature des partenariats FIR



Aucey-la-Plaine



Les 6 orientations de la politique 2022-2028 validées en session du 24 juin 2022

1. Un **partenariat renouvelé avec les huit intercommunalités** formalisant une relation directe avec le Département pour les opérations structurantes.
2. La **création d'un nouveau contrat à destination des cinq villes urbaines** du département, à savoir Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches afin de créer un partenariat direct, construit autour d'enjeux spécifiques.
3. Un **partenariat renouvelé avec les 67 pôles de services** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et de renforcer leur rôle de centralité.
4. Un **soutien renouvelé aux 373 communes rurales** ayant un rôle important de proximité, maillon indissociable de l'identité de la Manche.
5. Des **modalités techniques plus souples** apportant une plus grande autonomie pour les collectivités dans la définition de leurs besoins.
6. Un **objectif stratégique** pour la **transformation durable des territoires en faveur de la transition écologique et inclusive.**

Le Fonds d'Investissement Rural

FIR
FONDS
D'INVESTISSEMENT
RURAL

Un contrat à destination des 373 communes non concernées par le contrat de pôle urbain ou le contrat de pôle de services.

Durée d'intervention et modalités de mise en œuvre :

- Dépôt de candidature possible en l'absence de FIR en cours (limité à deux FIR) ;
- Durée du dispositif : **2 ans** ;
- Dispositif ouvert à l'ensemble des 6 thématiques éligibles (fin de la liste limitative) ;
- Dépôt des dossiers de candidature au « fil de l'eau ».

Modalités financières :

- Enveloppe par commune éligible calculée à raison de **100 €/habitant** (population DGF) avec application d'un **plancher de 50 000 €** et d'un **plafond à hauteur de 100 000 €** ;
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles défini par le maître d'ouvrage, dans la limite des règles d'autofinancement.

Les six thématiques de la politique territoriale

EQUIPEMENTS ET SERVICES AU PUBLIC

- Création/extension/rénovation d'équipements sportifs, culturels, de santé, de services aux publics, scolaires, petite enfance-enfance-jeunesse, commerce
- ...



HABITAT

- Valorisation de friches existantes
- Création ou réhabilitation énergétique de logements locatifs, d'habitats à vocation inclusive, d'hébergements touristiques, d'hébergements d'urgence
- ...



AMENAGEMENTS ET MOBILITE

- Aménagement d'espaces publics en centre-bourg et d'espaces de loisirs
- Création et aménagement de liaisons douces (vélos et vélos-piétons)
- Aménagement d'enclos paroissiaux
- ...



BIODIVERSITE

- Restauration/aménagement/valorisation d'espaces naturels
- Assainissement collectif dans les secteurs impactant la qualité des eaux littorales (CTM)
- ...



ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- Création/extension/rénovation de bâtiments dédiés à des activités de l'ESS, telles que : épicerie sociale et solidaire, services solidaires (conciergerie, tiers-lieux), activités de réemploi de déchets
- ...



COHESION SOCIALE

- Projets renforçant le lien social tels que les jardins partagés, les projets d'accompagnement à la parentalité, les actions de prévention seniors
- ...





La prise en compte des enjeux de transition écologique et inclusive

Une volonté départementale d'œuvrer en faveur de la **transformation durable des territoires et de la cohésion sociale** par **une démarche d'incitation et d'accompagnement** des collectivités.

Objectif : Encourager les collectivités à aller au-delà des normes en vigueur et à appréhender le projet dans le cadre d'une innovation environnementale et sociale.

Une bonification possible, au cas par cas, de 20% de l'aide financière sous réserve du respect des conditions de bonification, si la commune **affiche une ambition supplémentaire en faveur de la transition écologique ET inclusive**.

La bonification est étudiée dès la phase de candidature à l'aide d'une note d'engagement de la collectivité puis confirmée lors de l'instruction des demandes de subvention.

① Le Département s'assurera dans un premier temps du respect des **conditions d'éligibilité** des différents projets au regard de la réglementation en vigueur (normes énergétiques et d'accessibilité) mais également au regard des éventuels critères départementaux propres à la thématique.

② La mise en place d'un **système de bonification aux projets les plus vertueux de 20% du montant de la subvention** attribuée permettant de dé plafonner les enveloppes attribuées aux communes.

Aucey-la-plaine

Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie



Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie

Éléments clés

Population DGF (2023) : 477 habitants

Enveloppe FIR : 50 000 €

Localisation de la commune

EPCI : Communauté d'agglomération Mont Saint-Michel

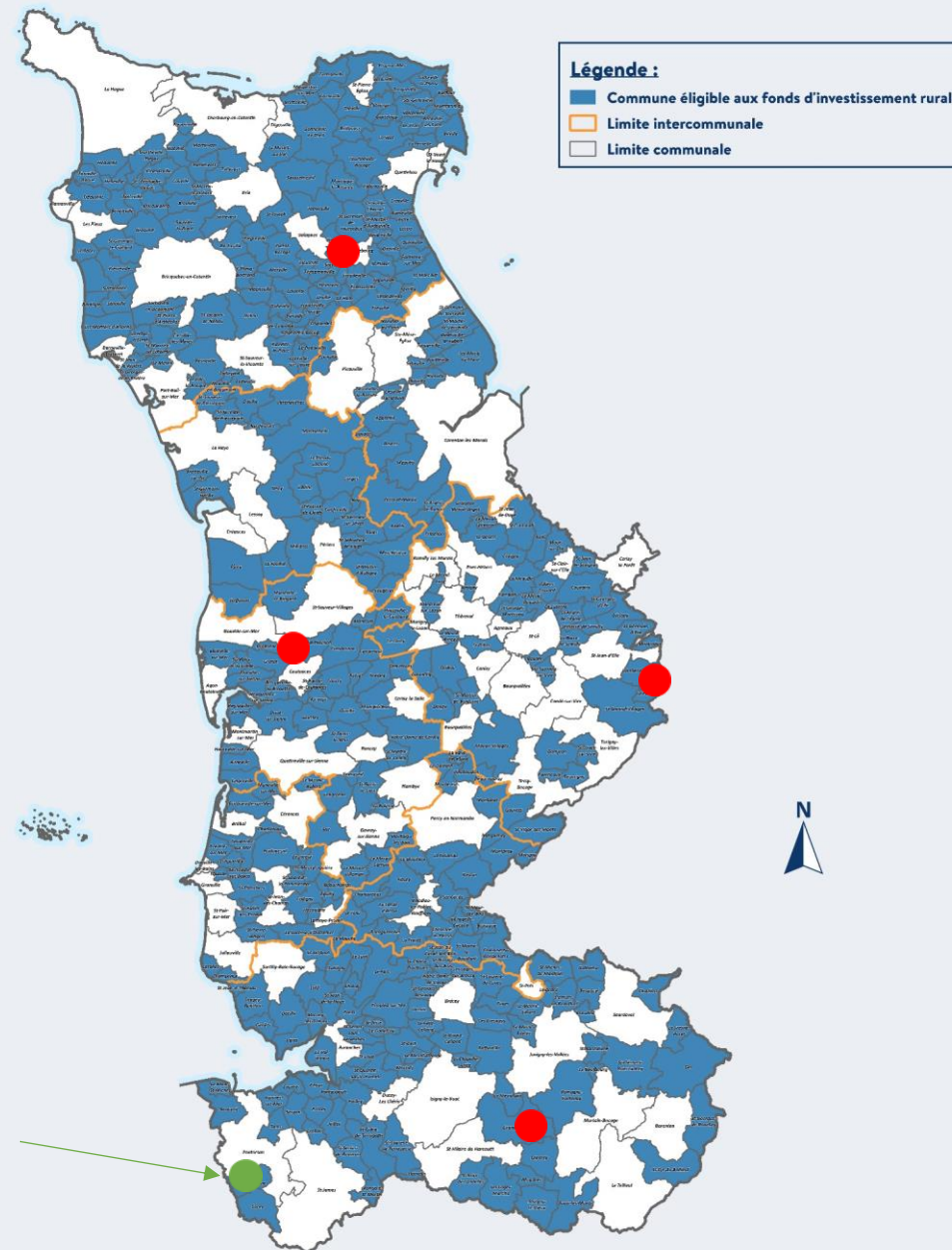
Normandie

Canton : Pontorson

manche.fr



Communes éligibles aux FIR Politique territoriale 2022-2028





Aucey-la-Plaine

Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie

Présentation de la commune :


Aucey la Plaine est une commune rurale de 415 habitants. Près de la moitié de sa population est âgée de 20 à 60 ans. Le reste se répartit de la façon suivante : près d'un quart de 0 à 20 ans et un quart de plus de 60 ans.

Aucey la Plaine est fort d'un tissu associatif fourni : à savoir un comité des fêtes très dynamique, un club des anciens, une association "Échanges de savoirs", une société de chasse et les anciens combattants. Ces associations bénéficient à titre gracieux des infrastructures de la commune.

La commune possède 7 logements communaux et elle est propriétaire de 115 hectares de terrain, principalement des marais, mis en location aux agriculteurs de la commune.

Contexte (motivations du projet) :

Depuis plus de 27 ans, le logement communal situé au-dessus de la mairie était occupé par la même locataire. A la suite du départ du locataire en février 2024, le conseil municipal a décidé de rénover entièrement ce logement, n'étant plus aux normes et classé en étiquette énergétique G. Le projet de rénovation prévoit 3 chambres afin d'y accueillir une famille.



Aucey-la-Plaine

Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie

Echéancier :

- Autorisation de démarrer l'opération : le 5 septembre 2024
- Lancement des études préalables : dernier trimestre 2024
- Lancement de maîtrise d'œuvre : dernier trimestre 2024
- Lancement des appels d'offre : 2^e trimestre 2025
- Début des travaux : automne 2025

Descriptif du projet et travaux envisagés :

Avant toute remise en location, des travaux de rénovation thermique et électrique, le changement de système de chauffage ainsi que le remplacement de la couverture et des huisseries sont nécessaires.

Les travaux prévoient donc :

- le changement de la couverture avec des ardoises naturelles,
- l'isolation complète de la sous toiture et des murs intérieurs,
- le changement des menuiseries extérieures avec la mise en place de volets roulants,
- la remise aux normes de l'électricité et de la plomberie,
- la réalisation de peinture,
- le changement du système de chauffage (remplacement du chauffage au fuel par une pompe à chaleur (aérothermie)).

A l'issue des travaux, le logement sera classé en étiquette énergétique A.

AUCEY-LA-PLAINE

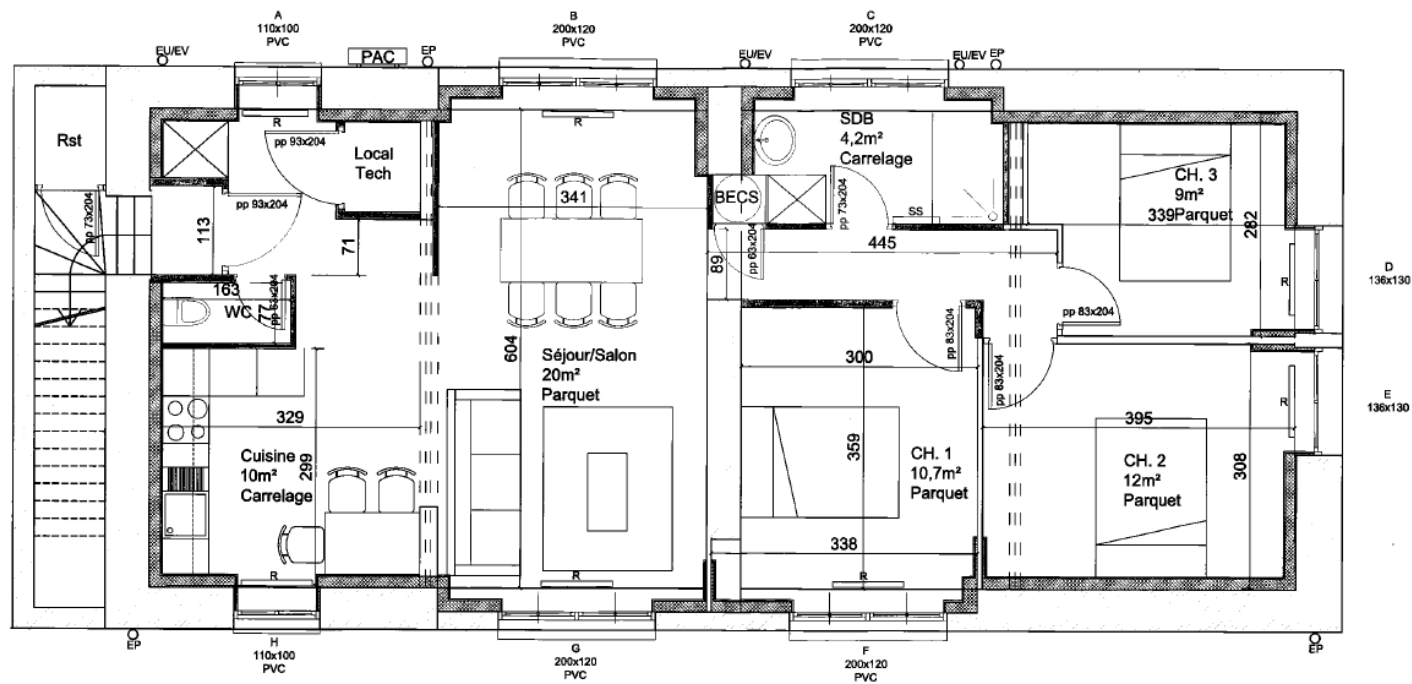
Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie

EXISTANT



Aucey-la-Plaine

Rénovation d'un logement communal au-dessus de la mairie





AUCEY-LA-PLAINE

Jean MORIN

Président du conseil départemental

Michel de BEAUCOUDREY

Conseiller départemental en charge de
la politique contractuelle, de l'appui aux
projets et aménagements

Alain BODIN

Maire d'Aucey-la-Plaine

Valérie NOUVEL

Conseillère départementale du canton
de Pontorson

André DENOT

Conseiller départemental du canton
de Pontorson